

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° U/2018/001 du 22.01.2018, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- favoriser la création d'un pôle d'excellence du sport, intégrant des commerces et des établissements d'hébergement,
- créer un secteur UEd dédié à ce projet,
- attirer de nouvelles activités et favoriser ainsi la création d'emplois.

Pour cela il sera nécessaire de :

- créer un sous-secteur UEd correspondant aux activités d'enseignement et de bureau et permettant le déploiement d'activités médico-sportives et d'hébergement,
- permettre en zone UEd la création de commerces de détail et de commerces dont la surface de vente est supérieure à 100 m2 au sens de la loi n° 96-1181 du 30.12.1996 sur l'urbanisme commercial,
- permettre en zone UEd, en cohérence avec les dispositions envisagées à l'article UE 10, une implantation différente des constructions par rapport aux limites séparatives : dans cette zone la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire la plus rapprochée, doit être égale au tiers de la différence de niveau entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres,
- créer une règle de hauteur spécifique à la zone UEd,
- créer une règle relative au stationnement dans le cadre de la réalisation d'activités sportives.

A cet effet, M. Bertrand NICOLAS, Officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède.

L'enquête se déroulera du 26.03.2018 à 9 h 00 au 04.05.2018 à 17 h 00, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie. La durée de l'enquête est de 40 (quarante) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :

- lundi 26.03.2018, de 9 h à 12 h 00,
- mercredi 11.04.2018, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 18.04.2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 04.05.2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplumodif5@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 5 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.